

Accusé de réception en préfecture
091-219100443-20161124-161166-7-DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 NOVEMBRE 2016

Date d'envoi de la convocation et de son affichage : 18 novembre 2016

L'an deux mille seize, le 24 novembre à 20h30,

Le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Brigitte PUECH, Maire.

Nombre de conseillers

En exercice : 26

Présents : 20

Votants : 26

Etaient présents :

Maire

Mme PUECH

Adjoint

Mme LECOMTE, Mme LEJEUNE-VIGIER, M. COUTÉ, Mme FARGEOT, M. MORMONT,
Mme VARFOLOMEIEFF, M. VIVIEN.

Conseillers

M. MICALLEF, Mme RENY, M. RACHIDI, Mme PORTELETTE, Mme GYSEN, Mme POISSON,
Mme COUSTILLET, M. LIDA, M. HUET, Mme JAUDINOT, M. BOULLAND, Mme VANGEON.

Procurations :

M. DE MEULEMEESTER à Mme PUECH

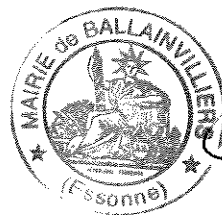
M. JADOT à Mme LECOMTE

M. MAES à M. RACHIDI

M. DEGHANI-AZAR à M. LIDA

Mme LEOGANE à M. COUTÉ

Mme VIGUIER à M. HUET



Brigitte PUECH
Maire

Secrétaire de séance : M. David LIDA

Le Maire de Ballainvilliers certifie que la convocation du Conseil municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L2121-10 du Code des communes.

Accusé de réception en préfecture
091-219100443-20161124-161166-7-DE
Date de télétransmission : 25/11/2016
Date de réception préfecture : 25/11/2016

DÉLIBÉRATION N° 16.11.66.7

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ESSONNE DANS LE CADRE DU CONTRAT CULTUREL DE TERRITOIRE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU l'exposé de Madame Liliane LEJEUNE-VIGIER,

Après avoir délibéré, **à l'unanimité**,

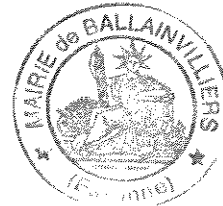
Le Conseil municipal,

AUTORISE Madame le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Départemental de L'Essonne dans le cadre du Contrat Culturel de Territoire.

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents et conventions afférents à cette affaire.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Brigitte PUECH